



SNUipp 23

Le Préau

[ouvert à tous]



Trimestriel N°60 Octobre 2007 Prix : 0,76€

SNUipp 23
542-MAISON DES
ASSOCIATIONS
23000 - GUERET
Tél : 05 55 41 04 81



DISPENSE DE TIMBRAGE GUERET CTC

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA

11/10/07

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 23. Conformément à la loi du 6/01/1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp 23, 542, Maison des Associations et des Syndicats, 23000 - Guéret.

fax : 05 55 41 83 94
email : snu23@snuipp.fr
site internet : 23.snuipp.fr

RETRAITES : aujourd'hui les régimes spéciaux... En 2008, tout le monde !
FRANCHISES MEDICALES : malades, à vos porte-monnaie !
FONCTION PUBLIQUE : baisse du pouvoir d'achat, 22.000 emplois supprimés !

Ensemble pour une riposte unitaire

La FSU considère que la situation et la politique auxquelles les personnels sont confrontés nécessite d'amplifier la construction d'un mouvement unitaire au sein de l'Éducation Nationale et de la Fonction Publique.

- * Pour le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat et l'ouverture immédiate de négociations salariales.
- * Pour un emploi public statutaire basé sur les besoins réels en matière de Services Publics.
- * Pour préserver et améliorer le statut de la Fonction Publique et l'indépendance des personnels.
- * Pour la défense de nos retraites et du code des pensions.
- * Pour un Service Public de qualité et de proximité répondant encore mieux aux besoins de toute la population.

Dans cette construction, elle considère que la journée du 18 octobre constitue une étape importante, et appelle les personnels à s'engager dans l'action ce jour-là. Elle travaillera à concrétiser l'engagement des fédérations de fonctionnaires pour une action nationale unitaire en novembre. Elle proposera que cela se traduise par un appel à la grève.

Jeudi 18 octobre : manifestations

À l'appel de CGT, FO, FSU, Solidaires

10H gare de La Souterraine 16H mairie de Guéret

Renforcez ces actions en rejoignant les manifestations dès que vous le pourrez

Pour le retour aux 37,5 années pour tous à taux plein, public-privé, pour la retraite à 60 ans maximum, contre tout nouvel allongement de la durée de cotisation, pour la défense des régimes spéciaux et du code des pensions pour les fonctionnaires.

Mercredi 24 octobre : rassemblement

14H30 devant la mairie de Guéret

Contre les franchises, pour l'accès aux soins de qualité et à la santé pour tous.

...courant novembre : grève

SOMMAIRE

<i>Manifs 18 et 24 octobre</i>	p 1
<i>Lettre ouverte au président</i>	p 2
<i>Édito</i>	p 3
<i>CAPD- CTPD du 30.08</i>	p 4
<i>Base élèves</i>	p 5
<i>Retraites</i>	p 6
<i>Texte action</i>	p 7 à 9
<i>Suppression emplois</i>	p 10
<i>Seconde carrière</i>	p 11
<i>Publicité</i>	p 12
<i>Syndicalisation</i>	p 13-14
<i>Brèves</i>	p 15-16

Rédacteur en chef :
Alain FAVIÈRE

21 Chignaroche 23000 ANZÈME
Tél : 05 55 52 63 31

Directeur de la Publication :

Christophe RUBY
Commission Paritaire : 1009 S 07024
ISSN : 1246-3051
Imprimé par nos soins

Pour le maintien et le développement d'un grand Service Public et Laïc d'Éducation Nationale

Lettre ouverte au Président de la République

Monsieur le Président,

Améliorer la réussite scolaire de tous les jeunes, il n'y a rien de plus urgent !

Vous semblez découvrir ce que nous n'avons cessé de dénoncer : après des années de progrès constants, de hausse du niveau de formation des jeunes, le système éducatif peine encore à remédier à l'échec scolaire de milliers de jeunes en difficulté.

Mais cette crise est d'autant plus urgente à traiter qu'elle s'inscrit dans une société qui voit grandir les inégalités sociales et territoriales. S'il y a des difficultés dans l'École, elles renvoient aussi, tout le monde le sait, à des difficultés vécues au quotidien hors de l'école par des milliers d'enfants et de jeunes. Non, tous les enfants n'ont pas les mêmes chances au départ, tous les jeunes n'ont pas les conditions de vie, de santé, d'équilibre qui leur permettent, sans accompagnement, d'accéder aux apprentissages, de se projeter dans l'avenir.

Aider efficacement les jeunes les plus en difficulté, former les enseignants pour cela, combattre les inégalités sociales et le danger que représenterait l'instauration d'une École à deux vitesses, ouvrir un avenir positif pour tous les jeunes, rien de plus difficile, rien de plus compliqué sans doute, mais rien de plus indispensable pour les jeunes, pour nous, pour l'avenir du pays. C'est pourquoi l'École doit réussir à se transformer. C'est ce défi là que doit relever le Service Public d'Éducation, parce qu'il est le seul à pouvoir le faire, pour tous, et pas seulement pour les plus favorisés ou les « *méritants* ».

C'est une question d'avenir, c'est un enjeu de démocratie. « Égalité des chances » ou « *ambition-réussite* », ces grands mots, tout comme les polémiques stériles sur les méthodes d'enseignement, ne peuvent tenir lieu de politique de transformation démocratique de l'École. Au contraire, supprimer des milliers de postes, réduire l'offre d'enseignement pour tous, libéraliser la carte scolaire pour laisser se développer des ghettos scolaires, jouer la concurrence entre établissements, annoncer un collège éclaté, favoriser l'école privée, c'est menacer gravement le service public. Comment avancer avec une politique guidée par la seule réduction des coûts ?

Tristement historique, la suppression de 11 200 emplois dans l'Éducation nationale (et peut-être plus dans les années à venir), s'ajoutant aux milliers déjà subies, annonce encore plus de précarité, de difficultés, pour tous, personnels, familles, élèves. C'est inacceptable. L'école, les enfants et les jeunes méritent mieux.

L'avenir des enfants d'aujourd'hui, leur formation de citoyen et leur insertion professionnelle ne peuvent pas se réduire à un problème de « rentabilité » du système, encore moins s'organiser en sélections successives avant le collège, les lycées ou l'université. Leur avenir se joue dès la maternelle, il se joue dans des classes moins chargées, il se joue dans un collège pour tous, il se joue dans la mise en oeuvre de pédagogies et d'organisations prenant en compte chacun, permettant l'accès de tous aux savoirs, à la culture. Il se joue certes avec des études dirigées, mais aussi et surtout avec une meilleure cohésion de la communauté éducative, des enseignants formés, des personnels pour accompagner, aider à tous les niveaux enfants et adolescents.

Nous voulons une politique éducative ambitieuse faisant avancer notre École publique en mettant au cœur la réussite de tous les jeunes. Nous voulons pour cela d'autres choix, un autre budget, une autre politique. Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président de la République, l'expression de notre haute considération.

Confédération étudiante, CRAP-Cahiers pédagogiques, FAEN, FCPE, FERC-CGT, FIDL, FSU, GFEN, ICEM-Pédagogie Freinet, Ligue de l'enseignement, SGEN-CFDT, UNEF, UNL, UNSA Education.



Signez cette lettre en ligne sur le site

[Http://23.snuipp.fr](http://23.snuipp.fr)

ÉDITO

Nicolas Sarkozy a été largement élu sur un programme qu'il avait clairement défini pendant sa campagne. Exit la droite "douce" que la France connaissait depuis De Gaulle. Nous avons retrouvé la bonne vieille droite d'avant 39, soeur de celles de Thatcher ou de Berlusconi. Il va falloir se faire à cette idée et adapter nos propres stratégies.

Il n'y avait pas de surprise à attendre, il n'y en a pas eu ! Dès l'été, Sarkozy a commencé à faire ce qu'il avait promis : réforme des universités, remise en cause du droit de grève, bouclier fiscal pour les plus favorisés, etc.

Et depuis la rentrée, le rythme s'accélère : réforme des régimes spéciaux, réforme (casse ?) de la Fonction Publique, nouvelle loi sur l'immigration, tentative de mise au pas de la justice...

Le débat sur le fond s'est clos avec la fin de la campagne électorale, les sentences sont sans appel : les fonctionnaires coûtent trop cher, les retraites sont ruineuses, les Français ne travaillent pas assez, l'école produit de l'échec, les inégalités croissantes relèvent de la responsabilité individuelle...

Malgré quelques couacs révélateurs, nos concitoyens semblent toujours faire confiance à leur président.

Il n'y a pourtant pas de fatalité. Notre pays a le choix entre les valeurs de solidarité, de démocratie, d'égalité, de liberté... ou celle d'individualisme forcené, d'inégalité, de domination, de censure...

Face à cette tentative tous azimuts d'installer un nouveau mode de société, le mouvement syndical doit prendre très vite la mesure de la situation. Nous devons dès maintenant rencontrer les personnels, débattre et aussi sensibiliser l'opinion publique aux choix néfastes faits actuellement.

Le 18 octobre constituera une première étape avec une manifestation à double objectif :

- aider les cheminots et agents EDF-GDF dans leur lutte pour conserver les régimes spéciaux de retraites car ce combat est aussi le nôtre, celui des instits et anciens instits qui conservent encore (mais pour combien de temps ?) le droit à partir en retraite à 55 ans.
- préfigurer les grandes luttes à venir pour la sauvegarde du statut des fonctionnaires, de la Fonction Publique et des Services Publics.

Même si nous ne serons pas en grève car, malheureusement, l'Union n'a pas pu se réaliser pleinement sur cette date, il nous faut absolument réussir cette action. Un échec serait pour Sarkozy un encouragement à prendre encore moins de gants et lui donnerait des ailes pour la suite (Je pense notamment à la réforme à venir des retraites).

D'ores et déjà, une journée de grève est programmée à la mi-novembre. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Face aux attaques multiples et concertées menées par Sarkozy, nous devons nous aussi avoir une réaction sous de multiples formes (manif le 18, grève plus tard) mais concertée ! Ce n'est surtout pas le moment d'attendre et de voir !

Michel LARIGAUDERIE

Le SNVipp présente ses plus sincères condoléances à notre collègue Corinne Améaume et à toute sa famille pour le deuil cruel qui vient de les frapper.

CTPD du jeudi 30 août 2007

Carte scolaire :

Propositions de l'IA pour la rentrée :

- 3 postes provisoires de titulaires remplaçants à l'année :

½ Bellegarde en Marche + ½ Le Monteil au Vicomte

Saint Vaury élémentaire

Sainte Feyre élémentaire

- des moyens pris à l'année sur les BM des circonscriptions :

½ Bonnat maternelle sous réserve de locaux adéquats

½ ou plus sur Dun le Palestel

½ poste auprès des enfants malades à l'hôpital de Guéret (couplé avec le ½ poste de SESSAD à Bourgneuf)

Vote : Pour : 10 (administration) Abst : 4 (SE-UNSA) Contre : 6 (FSU)

La FSU a voté contre car les propositions lui ont semblé incohérentes : l'école du Monteil au Vicomte nécessitait un poste supplémentaire et non du saupoudrage, tout comme d'autres petites écoles à une, deux ou trois classes. Il semble malheureusement qu'on privilégie les grosses structures (en prévision des EPEP ?? !!!).

Questions diverses :

1) Alain Favière demande qu'une enquête puisse être réalisée auprès des enseignants et des parents d'élèves sur la possibilité de changer le calendrier scolaire de la semaine de 4 jours : option de rajouter 30 minutes de classe par jour et ne plus récupérer sur les vacances. L'IA étudiera la question en temps voulu.

2) Alain Favière demande des précisions sur le recrutement supplémentaire d'AVSi. Mme Lacombe IEN Guéret 2 + ASH répond que 10 postes s'ajouteront aux 11 actuels. Ce seront bien des contrats d'assistant d'éducation avec une formation minimum de 60 heures. Elle estime que cela correspond aux besoins du département.

3) Alain Favière demande d'être attentif à la situation des RASED. La vacance des postes ne doit pas entraîner une disparition définitive de la structure. Mme Lacombe est d'accord avec cette remarque. Elle a eu connaissance d'un cas où le maire a récupéré les locaux et le matériel alors que le RASED existe toujours. Elle signale également que les secteurs des 2 postes de psychologues scolaires non pourvus ont été répartis entre les autres psychologues scolaires.

CAPD du jeudi 30 août 2007

1) Affectation des personnels sur les postes restant à pourvoir :

Saint Vaury élémentaire : TRAYAUD Sabrina

Sainte Feyre élémentaire : LASFARGEAS Laëtitia

½ Saint Quentin La Chabanne + ½ Le Monteil au Vicomte : DELHOUME Aurore

Saint Chabrais : BÈUF-BEYLY Aline

Clugnat : COURTEAUD Patrice

La Celle Dunoise : DAVID Samuel

Saint Silvain Montaigut : CHABROL Fanny

Saint Fiel : BOISSINOT Emilie

Saint Dizier Leyrenne : PHILIP Julie

Felletin élémentaire : PIDEILL Olivier

BM Guéret Cerclier : SEQUEIRA Elodie

Reste à pourvoir : ½ poste SESSAD Felletin antenne de Bourgneuf + ½ poste auprès des enfants malades hôpital de Guéret.

2) INEAT EXEAT

Rien de nouveau, sauf 3 annulations d'EXEAT pour la Corrèze à la demande des collègues.

3) Congés de Jean-Claude Charvillat : une réunion est prévue vendredi 31 août entre l'IEN TICE, M. Sauvezie, et les 2 autres animateurs TICE pour une répartition de la zone d'intervention de M. Charvillat.

COMMUNIQUE LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Paris, le 2 juillet 2007

Base-élève : un fichage dangereux

Depuis plusieurs années, le nombre de fichiers informatiques considérés comme indispensables par les autorités administratives est en constante augmentation, alors même que la CNIL a subi une réduction de ses pouvoirs, en particulier après la loi du 6 août 2004. Aujourd'hui, force est de constater que la plupart de ces fichiers ont été détournés de leur objectif initial d'outils administratifs pour se transformer en instruments de contrôle social.

Le secteur éducatif n'a pas échappé à cette vague de mise en place de fichiers électroniques. Après deux années d'expérimentation, le ministère de l'Education nationale se prépare à généraliser l'utilisation d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « base-élève 1^{er} degré ». Ce système concerne tous les élèves des écoles maternelles et élémentaires, privées et publiques, y compris ceux recevant une instruction dispensée en dehors de l'école. Officiellement, il s'agit de constituer une base de données destinée à la gestion administrative des élèves, au pilotage pédagogique, au suivi des parcours scolaires de la maternelle à l'entrée en 6^{ème} et à l'élaboration de statistiques académiques et nationales.

La LDH constate que ce fichier comportera de nombreux éléments relatifs à l'identité de l'élève et à son cursus scolaire, que chaque élève recevra un identifiant national différent du numéro national d'identification des personnes physiques et surtout que ce fichier, destiné à être centralisé, est d'accès partagé à différents niveaux, des mairies au ministère, et notamment à des élus politiques.

Elle constate également que, contrairement à ce que prévoit la loi informatique du 6 janvier 1978 modifiée (dite loi informatique et libertés),

- les parents des élèves fichés n'ont reçu aucune information préalable sur l'existence de ce fichier, et par conséquent sur le caractère obligatoire ou facultatif des informations recueillies ;
- le droit à la confidentialité sur les informations détenues n'est absolument pas garanti. La sécurisation invoquée depuis deux ans par le ministère de l'Education nationale vient d'ailleurs d'être démentie et le ministère lui-même a dû le reconnaître.

Parce qu'elle refuse une société où les individus seraient mis en fiche dès le plus jeune âge, parce qu'elle pense que les familles doivent pouvoir continuer à faire confiance à l'école, parce que n'accepte pas que ces fichiers se mettent en place en absence de tout débat public, la LDH demande que le ministère de l'Education nationale mette fin à cette expérimentation qui porte atteinte au respect des libertés individuelles et notamment à celui du droit au respect de la vie privée.

Les consignes concernant Base-élèves :

Le SNUipp appelle les écoles à ne pas entrer dans ce dispositif, et pour celles qui y sont déjà, à neutraliser les champs « nationalité », « RASED » et « absentéisme ». (voir plus bas)

BASE ELEVES : communiqué de presse (le 3/10/2007)

Le ministère de l'Education Nationale vient de nous informer que tous les critères « ethnicisés » étaient retirés de la base élèves (nationalité, date d'entrée sur le territoire, langue parlée à la maison et culture d'origine).

Nous nous félicitons de cette décision qui n'est pas étrangère à nos interventions et à la mobilisation des personnels.

Nous poursuivons nos interventions et nos actions sur les autres aspects de l'application, à partir de nos mandats.

Régimes spéciaux

une mise en scène malhonnête pour mieux préparer 2008

Pourquoi tant d'acharnement de la part du gouvernement et des médias pour dénoncer les régimes spéciaux qui ne représentent que 5% des retraités et ne peuvent donc mettre en péril le régime général ?

Pour comprendre cet acharnement, il faut faire l'historique des réformes des régimes de retraite :

⇒ 1993, réforme Balladur : il s'attaque alors au régime général et fait passer le salaire de référence de la retraite du privé des 10 aux 25 meilleures années et la durée de cotisation de 37,5 à 40 annuités.

⇒ 2003 : après une tentative ratée de Juppé en 1995, la réforme des retraites du public est initiée par Fillon avec l'objectif annoncé de mettre fin « aux inégalités intolérables » entre privé et public et « sauver » le système de retraite : les grandes mobilisations, si elles n'ont pas suffi à maintenir l'ensemble des acquis ont tout de même évité de basculer dans un régime par capitalisation...

⇒ 2008 : le rendez vous est pris pour réexaminer les comptes des régimes de retraites... L'équilibre des comptes n'étant pas atteint, il est « évident » (selon le MEDEF et le gouvernement en place bien relayés par les médias) qu'il va falloir encore allonger la durée de cotisation...

Quelle est la volonté de nos dirigeants ?

Equilibrer les comptes de régimes de retraites ? « Sauver » le régime par répartition en prenant en compte l'allongement de l'espérance de vie ? Accentuer l'effort de solidarité inter-générationnelle et interprofessionnelle ?

Nous sommes bien loin de toutes ces considérations... Les réformes successives n'ont pas eu les effets annoncés... L'allongement de la durée de cotisation associé aux décotes n'ont pour seul effet que la baisse des pensions, l'âge de départ à la retraite moyen étant actuellement de 59 ans... La peur du durcissement futur de la loi contribue d'ailleurs à augmenter encore le nombre de départs à la retraite. Les aides financières données aux entreprises pour organiser des plans de départ pour des salariés de plus en plus jeunes accentuent encore les soucis de financement des régimes de retraites. La véritable volonté des gouvernements successifs est en réalité de réduire considérablement les pensions.

De la même façon que la question se pose pour les franchises médicales, c'est un choix de société qu'il est aujourd'hui nécessaire de faire : soit on conserve un système solidaire garantissant des pensions décentes à l'ensemble des salariés, soit l'on s'oriente vers un système par capitalisation où l'on cotise à la hauteur de ses moyens... pour des pensions en proportion.

Pour garantir le système par répartition, il est possible d'agir sur 3 leviers :

- augmenter les financements,
- réduire les pensions,
- retarder l'âge de départ à la retraite

Notons qu'une politique volontariste en matière d'emploi jouerait alors un rôle positif du fait de l'augmentation de la masse des cotisations, quel que soit le taux de prélèvement.

La F.S.U., comme il est de son devoir, apporte des solutions alternatives et considère qu'il est tout à fait crédible de maintenir un taux de remplacement de l'ordre de 75%, pour un départ à 60 ans après 37,5 années de cotisation, avec une indexation des pensions sur les salaires. Ceci est possible, pour le privé comme pour le public, en jouant uniquement sur les financements : l'augmentation du taux des cotisations retraite des salariés ***et des employeurs et l'élargissement de l'assiette à d'autres rémunérations que les salaires*** (stock-options, profits boursiers...). Mais ceci impose :

- des choix budgétaires autres que ceux envisagés par le gouvernement (bouclier fiscal, diminution des frais de succession, défiscalisation des intérêts d'emprunt...).
- une unité de l'ensemble des salariés du privé comme du public pour défendre ces choix

Et c'est bien là tout l'intérêt de stigmatiser les bénéficiaires des régimes spéciaux. Il s'agit ici, comme dans beaucoup d'autres domaines de diviser pour mieux régner et ainsi tuer dans l'œuf tout front social capable de s'opposer collectivement à la réforme à venir.

Ne nous laissons pas manipuler par la surenchère politico-médiatique dans ce domaine, avançons dès à présent les alternatives et construisons un front social uni et solidaire pour les défendre.

Dans ce cadre, la journée du jeudi 18 octobre est une étape importante et il est donc essentiel d'en assurer la réussite, en attendant une action nationale unitaire en novembre sur le front des retraites comme sur celui de l'emploi, des salaires et de la protection sociale.

Fabrice Couégnas

TEXTE ACTION

CONSEIL NATIONAL DE RENTREE

26-27 SEPTEMBRE 2007

La politique annoncée pendant la campagne présidentielle se met en place précipitamment. Cadeaux fiscaux, remise en cause du droit de grève, droit des chômeurs, renforcement des lois répressives sur l'immigration, nouvel allongement de la durée de cotisation, annonces de franchises médicales... Les premières mesures du président de la République amplifient les inégalités sociales, remettent en cause les droits et libertés, les solidarités.

Le président de la République a annoncé ses mesures concernant les fonctionnaires, marquées notamment par la confirmation des suppressions massives de postes et la remise en cause des principes fondateurs de la fonction publique : il propose le choix possible d'un statut fonction publique ou de contrats de droit privé, la rémunération au mérite, au détriment de la revalorisation salariale pour tous. Dans le même temps, l'augmentation du point d'indice n'est même plus évoquée alors qu'un rapport de l'INSEE confirme la baisse du pouvoir d'achat.

La rentrée scolaire 2007 est marquée par des annonces tous azimuts du gouvernement sur l'éducation en général et sur le premier degré en particulier : rapport du Haut Conseil de l'Éducation, sport à l'école, langues vivantes, refondation de la maternelle, accompagnement scolaire, suppression du samedi matin, évaluations... Elles ont pour effet de discréditer la profession et de déstabiliser la communauté éducative. Elles masquent la remise en cause profonde du service public d'éducation : renoncement à la réussite de tous, renforcement des inégalités.

Le premier degré n'a pas été épargné par les restrictions budgétaires. Le RAP 2006 (rapport annuel de performance, prévu par la LOLF) indique même que 1815 emplois n'ont pas été « consommés » dans le premier degré alors que 700 créations avaient été affichées.

Dans les écoles, cela se traduit à cette rentrée par une carte scolaire difficile, un nouveau recul de la scolarisation des deux ans, des fusions d'écoles, des fermetures de postes RASED... Les moyens manquent pour la scolarisation des enfants en situation de handicap, l'enseignement des langues vivantes, le remplacement et la formation continue. Le manque de recrutements aboutit à un recours massif à la liste complémentaire dès les premiers jours de l'année dans certains départements. A ces conditions de travail dégradées, s'ajoutent des pressions de la hiérarchie plus fortes (enseignement des langues, direction d'école...).

Le budget 2008 va aggraver cette situation : 11 200 postes vont être supprimés pour l'Éducation Nationale.

Le gouvernement a annoncé une concertation sur la revalorisation du métier d'enseignant et mis en place un comité chargé de l'organiser. Le SNUipp y portera les revendications de la profession, tout en refusant le marché de dupes qui consiste à lier les mesures éventuelles aux suppressions de postes.

Ecole maternelle

L'école maternelle fait plus que jamais les frais des choix budgétaires : remplacements non assurés, globalisation des effectifs, pression des IA sur la scolarisation des 2 ans.

Le rapport du HCE reconnaît l'importance de la maternelle et pointe des dysfonctionnements, freins à la réussite de tous les élèves : déficit en formation initiale, IEN peu formés à la maternelle, élémentarisation des pratiques et des évaluations.

C'est dans ce contexte que Xavier Darcos confie à Alain Bentolila une mission sur " *les réformes nécessaires à une refondation de l'école maternelle* ".

Un groupe d'étude paritaire " *école maternelle* " se met également en place au ministère dans un calendrier très serré. Le SNUipp y prendra toute sa place et y portera ses propositions et ses mandats de congrès.

Dans le cadre de sa campagne en faveur de l'école maternelle, le SNUipp crée les conditions pour rencontrer la profession : faire le point sur les réussites et difficultés à l'école maternelle, faire connaître et développer nos propositions pour améliorer les conditions de scolarisation des enfants, s'opposer au recul de la scolarisation des 2 ans et améliorer leur taux de scolarisation en permettant à tous les enfants dont les familles le souhaitent d'être scolarisés dans de bonnes conditions. Le SNUipp portera la réflexion sur l'obligation scolaire à trois ans d'ici la fin de l'année. Le SNUipp invite enseignants et chercheurs **le 27 novembre à Paris**.

Direction et fonctionnement des écoles, précarité

En matière de direction d'école, depuis six ans, le SNUipp porte dans un cadre unitaire dont la configuration a pu évoluer selon les années, ce dossier essentiel pour le fonctionnement de l'école.

Notre action a contraint le gouvernement à une première série de réponses à la rentrée 2006, qui est restée très en deçà des attentes de la profession, tant sur la question des décharges que celles de la rémunération. Le SNUipp n'a pas signé le protocole qui a développé la précarité dans les écoles et a parfois aggravé la situation de la formation.

La fragilisation du contexte unitaire à la rentrée 2006 a permis à certains IA de procéder à des retraits de salaires. Le dossier reste d'actualité..

L'ouverture d'une négociation prenant en compte toute la problématique de la direction et du fonctionnement de l'école est nécessaire. Depuis la rentrée, le SNUipp rencontre les collègues dans tous les départements sur cette question et poursuit l'action en vue de la préparation d'états généraux qui se tiendront **le 23 octobre à Paris**. Cette journée doit faire l'état des lieux sur ce dossier, en tenant compte de la diversité des situations, de la réalité quotidienne des directeurs d'école et des écoles. Tables rondes, interventions et débats doivent permettre la construction de perspectives revendicatives sur la spécificité des missions des directeurs d'école, mais aussi sur le travail d'équipe et le fonctionnement global des écoles. Un appel permettra d'associer l'ensemble de la profession aux mobilisations nécessaires pour faire avancer les revendications.

EPEP

A cette rentrée, le Ministre a annoncé sa volonté de rouvrir le dossier des EPEP. Le SNUipp réaffirme son opposition à tout statut des écoles qui mettrait ces dernières sous la tutelle des collectivités locales, tant au niveau financier qu'au niveau de l'organisation structurelle et pédagogique. Il refuse un projet qui conférerait au directeur un statut et un rôle hiérarchique.

Financement du privé

En publiant une nouvelle circulaire d'application sur le financement du privé, Xavier Darcos confirme le choix de son prédécesseur de privilégier l'enseignement privé par rapport à l'enseignement public au risque de renforcer le dualisme scolaire.

Le SNUipp demande l'abrogation de l'article 89 de la loi de décentralisation de 2004 et propose aux autres organisations syndicales et aux associations de parents une réaction unitaire pour s'opposer ensemble à ces dispositions.

Carrière, métier

Le SNUipp poursuivra sa réflexion et l'exigence d'amélioration pour les carrières. Il portera ces revendications notamment dans le cadre des discussions sur l'évolution du métier d'enseignant (commission Pochard).

Dans la poursuite de sa réflexion pour l'amélioration des débuts de carrière et l'entrée dans le métier le SNUipp reconduit un sondage auprès des jeunes enseignants. Les éléments de ce sondage seront rendus publics à l'occasion du Salon de l'Education en novembre et utilisés pour organiser des rencontres avec les enseignants en début de carrière.

A cette rentrée, les contrats d'EVS ont été majoritairement renouvelés. Pourtant, le dossier nécessite une prise en charge toujours plus importante de la part du SNUipp.

Modulation horaire, versement de la prime de retour à l'emploi sont toujours des questions qui demandent l'intervention du syndicat. De plus se pose maintenant l'arrivée à échéance de ces contrats.

Le SNUipp, avec la FSU, poursuivra sa bataille contre la précarité. Il doit dans le même temps avancer sur sa revendication de création de nouveaux emplois statutaires et pérennes.

Les questions du nombre et de la professionnalisation des AVS se posent de façon cruciale depuis plusieurs années, notamment depuis la mise en oeuvre de la loi sur le handicap.

Dans les départements, le SNUipp se donnera les moyens d'aller à leur rencontre et de les accompagner dans leurs revendications. Il continuera le travail engagé sur la question avec les différents partenaires, notamment les associations du handicap.

ASH

Le SNUipp engage une collecte d'informations sur le fonctionnement des MDPH dans tous les départements. Le SNUipp cherchera à établir clairement les besoins en enseignants spécialisés dans tous les départements : nombre de postes vacants, besoins en formation CAPA-SH.

IUFM

A ce jour 7 IUFM ont intégré les universités. Les autres devraient suivre d'ici la date butoir d'avril 2008. Un premier bilan de la rentrée fait état de disparités dans la mise en oeuvre des plans de formation élaborés à partir du nouveau cahier des charges et de grandes interrogations concernant l'évaluation des PE2. Les élections des usagers dans les instances, cadrées par la situation propre à chaque IUFM, ne se tiendront pas obligatoirement dans la période habituelle (octobre à décembre). La question de la représentation des étudiants, stagiaires et formateurs est donc posée. Le SNUipp mettra tout en oeuvre pour garantir la représentation des personnels et des usagers au sein des Universités, à la hauteur de celle qui existe actuellement. Le SNUipp engage des contacts unitaires au sein de la FSU pour travailler en ce sens. Le SNUipp s'élève contre la diminution des postes au concours (Moins 675 pour la session 2008).

ACTION

Appel

Le conseil national appelle à diffuser largement l'adresse au président de la République, à la faire signer. Le SNUipp s'en servira dans des débats, conférences de presse, initiatives publiques... Un tract est également en préparation.

Mobilisation

Le SNUipp appelle à développer les actions des personnels et à construire des mobilisations unitaires au niveau éducatif, au niveau fonction publique et interprofessionnel. Le Conseil National considère qu'il est nécessaire de porter la construction d'une grève unitaire avant les vacances si les conditions sont réunies. Il portera ce mandat lors des prochaines réunions intersyndicales du 1er et du 2 octobre 2007. Il consultera ses sections départementales le 3 octobre pour décider de l'action dans cette période au niveau éducatif et fonction publique.

Cette mobilisation nécessite un travail de popularisation et d'explications autour de la démonstration nécessaire : « il existe d'autres choix que la rigueur libérale et la fin des solidarités sociales. » Le conseil national propose l'organisation de journées unitaires de mobilisation sur les questions de la protection sociale, du service public d'éducation avant la fin du 1er trimestre. Le conseil national propose la construction d'une interprofessionnelle unitaire qui utilisera la perspective de la grève interprofessionnelle si le gouvernement refuse l'ouverture de négociations sur l'ensemble des questions sociales qui nous sont posées.

Protection sociale

Le gouvernement vient d'annoncer la mise en place de franchises médicales, à la charge de chaque patient pour financer le plan Alzheimer et la lutte contre le cancer. Ces franchises sur les médicaments (50 centimes), les actes paramédicaux (50 centimes) et les transports sanitaires (2 euros) devraient rapporter à la Sécurité sociale quelque 850 millions d'euros dès 2008, qui resteraient à

la charge des patients. Ce plan conduirait à faire financer par des malades, les soins d'autres malades. Cette mesure injuste casse les solidarités et touchera de plein fouet les patients les plus malades et les plus pauvres, et risque de faire reculer leur accès aux soins, en contradiction avec la position toujours défendue par la FSU qui veut que « chacun cotise selon ses moyens et reçoive selon ses besoins ». Le SNUipp appelle à participer aux rassemblements organisés au plan unitaire le **29 septembre** et le **13 octobre**.

Retraites

Le gouvernement annonce l'allongement de la durée de cotisation pour tous, de 40 à 41 ans d'ici 2012. D'autres mesures régressives sont annoncées pour 2008. La remise en cause des régimes spéciaux de retrait amène six fédérations de cheminots à appeler à une grève nationale le **18 octobre** pour la défense de ces régimes, pour l'emploi et le fret. Les fédérations FO et CGT des Mines et de l'Energie ont décidé de se joindre au mouvement en élargissant la plate-forme.

Dans ce contexte, le SNUipp appelle à la solidarité entre tous les salariés sur ces questions, à soutenir ce mouvement et à construire un plan d'action interprofessionnel de défense de toutes les retraites privées et publiques.

Base élèves

L'application de Base élèves est en phase de généralisation malgré les demandes de moratoire et de bilan de l'expérimentation. Le risque de fichage et le contenu actuel de base élèves sont inquiétants dans une logique de stigmatisation. La demande de l'IA du Haut Rhin en est la preuve.

Le SNUipp demande l'arrêt de son utilisation. Il appelle les écoles à ne pas entrer dans le dispositif ou à neutraliser certains champs pour ceux qui y sont déjà (nationalité, absentéisme, RASED...). Il demande la mise à disposition de logiciels non centralisés. Il soutient les collègues contre toutes les pressions qui pourraient s'exercer.

Ce système de gestion s'avère inadapté à la gestion quotidienne des écoles. Un bilan précis des dysfonctionnements doit être établi avec les collègues entrés dans le dispositif. Ce constat renforce notre demande d'arrêt et de bilan du dispositif.

Le SNUipp s'adresse largement aux personnels avec une campagne nationale permettant de ne pas laisser les directrices et directeurs seuls. Il s'adresse aux autres organisations syndicales, aux élus, aux associations, en particulier aux parents d'élèves pour construire une action la plus large en ce sens.

Le SNUipp étudiera la possibilité d'un recours juridique contre Base élèves.

RESF

Malgré la mobilisation qui n'a pas faibli cet été, il y a malheureusement des chaises vides dans nos classes à cette rentrée. Les enfants de parents sans papiers sont sous la menace permanente d'expulsion. Nous n'acceptons pas cette situation et, avec d'autres organisations, notamment les parents d'élèves de la FCPE, nous restons engagés au sein du RESF pour que le droit à l'éducation et à vivre en famille soit respecté pour tous nos élèves.

L'indignation de la communauté éducative autour des mises en examen et procès à l'encontre de militants grandit (Florimond Guimard, Martine Deprister, François Auguste).

Le SNUipp rappelle que la solidarité n'est pas un délit. Il s'associe aux différentes initiatives pour les soutenir et appelle à y participer massivement. A cette fin, un préavis de grève est déposé pour le **22 octobre**, jour du procès de Florimond Guimard à Aix-en-Provence.

Le SNUipp s'associe à l'indignation provoquée par l'amendement à la loi sur l'immigration et le regroupement familial examiné en ce moment par le Parlement qui conduirait à fonder les regroupements familiaux sur des tests génétiques. Cette mesure est en rupture avec la conception française du droit de la famille, et le limiterait à sa dimension biologique. Elle utiliserait de façon pernicieuse les résultats de la recherche en introduisant un fichage génétique au mépris de toute éthique. Le SNUipp appelle à signer l'appel aux parlementaires « *Non au contrôle génétique de l'immigration* » lancé par les universitaires de « *sauvons la recherche* ».

JOURNEE MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT

La coalition mondiale contre la peine de mort regroupe des ONG de défense des droits humains, des barreaux d'avocats, des collectivités locales et des organisations syndicales (la FSU et le CSFEF) issus d'une dizaine de pays. Elle a pour objectif la promotion de l'abolition universelle au travers d'actions de plaidoyer et de campagnes d'opinion.

Cette année, le 10 octobre, dans le cadre de la Journée Mondiale contre la Peine de Mort, elle met l'accent sur un projet de résolution soumis à l'Assemblée générale de l'ONU prévoyant un moratoire universel sur les exécutions.

LE SNUipp appelle à assurer l'information sur cette journée mondiale des abolitionnistes et à signer la pétition internationale qui appuie cette initiative.

JOURNEE MONDIALE DES ENSEIGNANTS

Le SNUipp s'associe à la Journée mondiale des enseignants organisée le **5 Octobre** par l'Internationale de l'Education.

GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

Les travaux préparatoires du Grenelle de l'Environnement ont débuté dans la précipitation. Il faut éviter que les 20 propositions qui devraient être présentées à l'issue de ce Grenelle de l'environnement ne soient que des déclarations d'intention.

La situation environnementale exige que ce Grenelle débouche sur des propositions concrètes. Des changements profonds de politiques énergétiques, industrielles, agricoles, de transport... sont nécessaires et doivent respecter le principe de précaution. Il faut intervenir dans ce débat pour que des mesures en terme de règles publiques, de fiscalité, de recours juridiques soient prises et que soit créé un véritable service public de l'environnement.

Le Snuipp interviendra dans les débats institutionnels en région et appelle à participer aux initiatives prises dans le cadre du Grenelle alternatif.

Il faut aussi amplifier les actions d'éducation à l'environnement et au développement durable. Des propositions en ce sens doivent être formulées. Ces pistes de travail ne devront pas se limiter à une série de consignes comportementales renvoyant à des responsabilités individuelles qui dédouaneraient les pouvoirs publics et les entreprises.

Suppression de 11 200 emplois dans l'Education Nationale : les organisations syndicales réagissent

DECLARATION FSU, UNSA, SGEN-CFDT, CGT, SUD-Education, CSE
CTPM Lundi 17 septembre 2007

Nous le disons avec conviction : améliorer la réussite scolaire des jeunes, il n'y a rien de plus urgent !

Aider efficacement les jeunes les plus en difficulté, former les enseignants pour cela, bloquer le développement des inégalités sociales et le danger que représenterait l'instauration d'une école à deux vitesses, ouvrir un avenir positif pour les jeunes, rien de plus difficile, rien de plus compliqué sans doute mais rien de plus indispensable pour les jeunes, pour nous, pour l'avenir du pays.

Les organisations syndicales (FSU, UNSA, SGEN-CFDT, CGT, SUD-Education, CSEN) qui siègent à ce CTPM partagent cet objectif.

La question que nous posons au ministère de l'Education nationale c'est : comment avancer vers cet objectif avec comme postulat, la suppression de 11 200 emplois à l'éducation nationale qui s'ajoutent aux milliers déjà supprimés?

Car un tel postulat est inacceptable.

Ces mesures auront des conséquences sur l'encadrement des élèves, sur les conditions d'apprentissage dans les écoles et les établissements scolaires, les possibilités de choix d'orientation, l'accueil des jeunes en situation de handicap ou le fonctionnement des services. Ces mesures ignorent le défi des inégalités sociales et territoriales qui fragilisent notre système éducatif.

Comment croire dans ces conditions à la volonté ministérielle en matière de soutien et d'aide aux enfants en difficulté, d'Education Prioritaire, de culture commune et de réussite de tous ?

Comment croire à la volonté d'améliorer nos métiers quand les conditions de travail se dégradent ? La seule réponse, celle du « travailler plus » ne saurait convenir à des personnels qui ont besoin de temps. Elle représente une menace immédiate pour les recrutements. Combien sont les agents non titulaires, vacations, contrats courts, temps incomplets qui n'ont pas retrouvé d'emploi à cette rentrée ? Le transfert de certaines missions à des emplois aidés n'est acceptable ni pour les personnels maintenus dans des conditions extrêmes de précarité, ni pour les missions qui s'en trouvent déqualifiées. Nous demandons que soit présenté au CTPM un état des lieux de ces situations et d'en débattre.

Cet ensemble augure mal des discussions à venir sur les métiers de l'éducation, tout particulièrement en matière de rémunération.

Nous voulons une politique éducative ambitieuse faisant avancer notre Ecole publique en mettant au cœur la réussite de tous les jeunes. Nous voulons pour cela d'autres choix, un autre budget, une autre politique.

QUELQUES STATISTIQUES DE COMPARAISON DE L' ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DE PAYS D'EUROPE

	Nombre d'élèves par enseignant (enseignement primaire)	Dépenses pour le primaire en % du PNB	Dépenses par élève du primaire (en dollars EU)	% de mauvais résultats en lecture à l'enquête PISA des jeunes de 15 ans
Allemagne	14	0,6	4 442	22,6
Autriche	13	1,1	7 072	14,6
Belgique	12	19,0
Danemark	...(10 en 1999)	1,8	8 793	17,9
Espagne	14	1,1	3 630	16,3
Finlande	16	1,3	5 123	7,0
France	19	1,0	4 781	15,2
Irlande	18	1,6	4 187	11,0
Islande	11	2,7	8 742	14,5
Italie	11	1,2	6 080	18,9
Norvège	11	1,8	9 116	17,5
Pays-Bas	...(17 en 1999)	1,4	5 357	9,5
Portugal	12	1,8	3 145	26,3
Royaume-Uni	18	...(1,2 en 1999)	...(3 294 en 1999)	12,8
Suède	10	...(3,2 en 1999)	...(11 973 en 1999)	12,6
	<i>Source : UNESCO, Rapport mondial de suivi sur l'Education Pour Tous, 2007 (chiffres de 2004)</i>			<i>Source OCDE, base de données PISA 2000</i>

Dispositif "Seconde carrière"

Le Ministère se moque des enseignants !

Les enseignants ne voient rien venir !

Adoptée dans la contestation et la douleur en 2003, la réforme des retraites a allongé la durée de cotisation des fonctionnaires. En contrepartie, les enseignants avaient obtenu " le droit à une mobilité vers d'autres administrations (article 77), présentée comme une contrepartie à l'allongement de la durée de l'activité professionnelle. François Fillon avait alors promis une reconversion dans la Fonction Publique pour un millier d'enseignants chaque année, ce qui avait suscité une forte attente.

" En 2006, 1000 enseignants ayant plus de 15 ans de carrière seront pris en charge et formés afin de leur offrir une deuxième carrière dans l'administration ou au sein d'une collectivité locale. ". Fin octobre 2005, D. De Villepin relançait le dispositif " seconde carrière " prévu par la loi de ... 2003.

Deux ans plus tard, force est de constater que le Ministère, une fois de plus, se moque des enseignants!

Aujourd'hui, le dispositif patine : seuls une cinquantaine de poste sont offerts...En effet, aujourd'hui, le ministère propose aux enseignants une liste de moins de 50 postes, répartis sur l'ensemble du territoire, dans une quasi clandestinité. Il faut être motivé pour trouver ces offres tellement la publicité est discrète !

Concrètement seules 12 Académies sur les 26 métropolitaines proposent aujourd'hui un espace " seconde carrière " sur leur site Internet. Le Ministère a en effet choisi de confier aux rectorats la publication de la liste nationale, en vue d'une présélection des candidatures. Tous ne l'ont pas fait. La plupart de ceux qui l'ont fait se sont limités à la publication de la liste sur leurs sites sans diffuser aucune information aux personnels, sans afficher de calendrier. Les enseignants qui attendaient la publication au Bulletin officiel du dispositif et des dates que le Ministère devait fixer en sont donc pour leurs frais.

Et pourtant, ce dispositif avait suscité beaucoup d'espoir chez les collègues...Aujourd'hui, la déception est amère car malgré les relances du SNUipp tant au niveau du Ministère sur du recteur et des IA, le constat est là : le manque de moyens alloué démontre le manque de volonté politique sur ce sujet. Les postes ne sont d'ailleurs pas " réservés " aux enseignants qui se retrouvent en concurrence avec d'autres candidats. Le responsable de la mission fait état de sa volonté de tabler sur un vivier de quelques milliers d'enseignants volontaires dans les 5 ans à venir...

Que cherche le ministère en utilisant une telle procédure, sinon contourner l'attente créée chez les enseignants par l'annonce du dispositif, attente à laquelle il est manifestement dans l'incapacité de faire face ?

Cette triste péripétie démontre l'urgence à répondre aux besoins des personnels, notamment en matière de conditions de travail, de formation professionnelle et d'accompagnement des projets de mobilité. L'esquive de ces dossiers a été totale ces dernières années, dans un contexte où les dispositions de la réforme des retraites ont pesé lourdement sur les conditions de travail des enseignants en fin de carrière : réforme de la cessation progressive d'activité, rendue tout à la fois moins accessible et moins attractive et dégradation sensible des pensions de retraite accentuée dans nos professions par la durée des études et la perte pour de nombreuses mères de la bonification pour enfants.

La mobilisation des personnels a mis leurs conditions d'exercice à l'ordre du jour. Dans les tables rondes sur le métier enseignant qui sont annoncées, le SNUipp portera avec détermination ses demandes pour les conditions de travail, la carrière et la rémunération des personnels. Il s'agit maintenant de passer aux actes !

Le Secrétariat départemental



PRÊTS IMMOBILIERS,
CRÉDITS CONSO,
ÉPARGNE,

SOLIDAIRE
DE VOS
ENGAGEMENTS

ASSURANCES,
SERVICES BANCAIRES,
SOLIDARITÉ ET MUTUALISME

LA BANQUE DU MONDE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

**Caisse de Crédit Mutuel
Enseignant de Limoges**

Le Colisée

13 Place Jourdan - 87000 Limoges

Tel. 05 55 10 09 78 - Fax. 05 55 49 14 97

e-mail : 3655000@cmlaco.creditmutuel.fr

Crédit  Mutuel

Enseignant

www.cme.creditmutuel.fr

Bulletin d'adhésion

Je me syndique au SNUipp 23 afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du Service Public et Laïque d'Education Nationale, au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique, au sein de la Fédération Syndicale Unitaire (FSU).

Le SNUipp 23 pourra utiliser les renseignements ci-dessous pour m'adresser ses publications.

Je demande au SNUipp 23 de me communiquer toutes les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des Commissions Paritaires, et l'autorise à faire figurer ces informations dans les fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6 janvier 1978. Cette autorisation est révoicable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp 23.

NOM :	Prénom :
Date de naissance :	
Adresse personnelle :	
Téléphone fixe :	Tél mobile :
Adresse e-mail :	
Corps :	Fonction :
Echelon :	Cotisation :
Ecole :	
Adresse :	
Téléphone :	
<u>Mode de paiement :</u>	
<input type="checkbox"/> Chèque joint	
<input type="checkbox"/> Prélèvement en 3 fois	
<input type="checkbox"/> Prélèvement en 5 fois	
<input type="checkbox"/> Je souhaite bénéficier pour l'an prochain du renouvellement automatique de mon adhésion. J'ai bien noté que je recevrai chaque début d'année scolaire les modalités de résiliation.	
Banque :	
N° de compte :	
Date :	Signature :

BARÈME DES COTISATIONS

0,2915 Euros par point d'indice

Echelon	Instituteurs					P.E.					PEGC			
	Adjoint	Chargé d'école	Dir. 2 à 4 cl	Dir. 5 à 9 cl Spéc.	Dir. 10 cl et + IMF	Adjoint	Chargé d'école	Dir. 2 à 4 cl	Dir. 5 à 9 cl	Dir. 10 cl et +	Hors classe	Classe normale	Hors classe	Classe except.
11	150	151	154	159	161	192	192	196	200	203		157		
10	136	137	141	145	148	178	179	183	187	190		149		
9	128	129	133	137	140	165	166	170	174	177		140		
8	122	123	127	131	134	154	155	159	163	166		133		
7	116	117	121	125	128	144	145	149	153	156	228	126		
6						136	137	141	145	147	216	121	192	
5						128	129	132	136	139	202		178	228
4						121	122	126	130	133	187		157	216
3						115	116	120	124	127	175		148	202
2											163		140	193
1											144		133	178

Elève professeur d'école 1ère année : **33 €**

Elève PE 2e année ou Liste Complémentaire : **78 €**

Mi-temps : cotisation divisée par 2 (mini : **78 €**)

Non imposable **avant abattement** (fournir une attestation) : **78 €**

Disponibilité : **78 €**

Aide-éducateur et Assistant d'éducation : **50 €**

EVS : **15€**

Retraités : pension nette <1500 € : **88 €**; pension comprise entre 1500 et 1700 € : **105 €**; pension >1700 € : **122 €**

Directeur d'établissement spécialisé, école annexe, école d'application, CMPP, SES-SEGPA : cotisation instit ou PE + **17 €**

Directeur d'EREA/ERDP : cotisation instit ou PE + **38 €**.

IMPORTANT : La cotisation syndicale est déductible, à hauteur de **66%** du montant des impôts.

L'attestation sera délivrée en temps utile.

LE PAIEMENT FRACTIONNÉ DE LA COTISATION



Un service SNUipp 23/Crédit Mutuel

Cher(e) collègue,

Pour défendre vos intérêts matériels et moraux et promouvoir l'École Publique, rejoignez le SNUipp de la Creuse.

Votre cotisation syndicale peut être réglée en une seule fois dès la rentrée.

Vous pouvez aussi, sans aucun frais supplémentaire, **RÉGLER PAR PRÉLÈVEMENT SUR VOTRE COMPTE BANCAIRE OU POSTAL.**

- En trois fois (15 janvier, 15 février, 15 mars).
- En cinq fois (15 janvier, 15 février, 15 mars, 15 avril, 15 mai).

Cette année, vous pouvez également demander à bénéficier du renouvellement annuel automatique de l'adhésion pour l'an prochain. **Vous devez d'abord choisir le prélèvement automatique (Pour les nouveaux, fournir un RIB et une autorisation de prélèvement) puis cocher la case "Je souhaite bénéficier..."** Le système sera effectif à la prochaine rentrée. Vous recevrez à chaque début d'année scolaire les modalités de résiliation (Envoi d'un courrier avec réponse négative éventuelle dans un délai d'un mois après la rentrée).

Réglez votre cotisation en **UNE, TROIS ou CINQ** fois : à vous de choisir..

Mais d'abord, choisissez de vous syndiquer.

La Trésorière Départementale
Simone LEMAIGRE

Le Directeur du C.M.E. de Limoges
Vincent BARNY

INSTRUCTIONS

- 1 - Remplir soigneusement l'autorisation de prélèvement automatique ci-dessous
- 2 - Joindre obligatoirement un RIB, un RIP ou un RICE
un relevé d'identité postal (RIP) ou de Caisse d'épargne (RICE)
- 3 - Envoyer le tout à votre section départementale SNUIPP : 542, Maison des Associations, Braconne 23000 GUERET

AUTORISATION DE PRELEVEMENT		COTISATION S.N.U.I.P.P.	
<small>J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différent directement avec le créancier.</small>		N° NATIONAL EMETTEUR 405596	
① TITULAIRE DU COMPTE Nom et Prénom _____ N° _____ Voie _____ Code Postal _____ Ville _____		ORGANISME CREANCIER Désignation : CAISSE CREDIT MUTUEL Adresse : GUERET	
③ TITULAIRE DU COMPTE Code Etablissement _____ Code Guichet _____ Numéro de compte _____ Clé _____		② ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE Nom _____ Adresse _____ Code postal et Bureau Distributeur _____	
<small>Prière de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (R.I.B.), postal (R.I.P.), ou de caisse d'épargne (R.I.C.E.).</small>		④ DATE ET SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE A _____ le _____ Signature _____	

BRÈVES

L'évaluation CM2... Commentaires

L'évaluation diagnostique CM2 a été mise en place dans la précipitation. Le SNUipp avait dénoncé cette précipitation et obtenu que l'évaluation ne soit pas obligatoire.

Le document ministériel suscite de nombreuses interrogations. En effet, sur les 44 exercices du livret ministériel :

• 21 sont des exercices des évaluations CE2 de 2006 (avec éventuellement des consignes modifiées et/ou des temps de passation raccourcis ou allongés) ! • 4 sont « inspirés » d'exercices des évaluations 6e de 2006 ; raccourcis ou simplifiés. • Les autres exercices sont inédits ou une reprise d'évaluations antérieures.

Pour beaucoup, le niveau est inférieur ou égal aux exercices des évaluations CE2, notamment dans l'épreuve 2. Les compétences mesurées sont majoritairement celles de fin de cycle des apprentissages fondamentaux et non celles du cycle des approfondissements. L'utilisation du document ministériel n'est pas obligatoire. Le ministère nous a confirmé que les enseignants ont toute latitude de créer et d'utiliser leurs propres outils.

Les évaluations CE1 de 2006, mises en place, elles aussi, dans la précipitation, avaient fait l'objet de problèmes d'étalonnage et de protocole des exercices. A la suite de différentes remontées du terrain et à la publication du rapport de l'IGEN, elles ont été modifiées cette année. Un guide d'aide à l'exploitation des résultats est disponible sur le site Eduscol.

D'autre part, on peut s'étonner que le ministère n'ait pas donné plus d'explications concernant la mise en place et le contenu de ces évaluations. « L'aide à l'analyse des résultats » qui doit avoir dû paraître le 15 septembre apportera peut-être des éclaircissements. Si ces évaluations permettent de déceler de manière fine les élèves en grande difficulté et de mettre en place des remédiations, on peut par contre s'interroger sur la nécessité de faire passer ces évaluations pour tous les élèves.

Le changement de finalité des évaluations n'est accompagné ni d'exploitation, ni de formation. Le document d'aide n'est toujours pas paru.

Le SNUipp renouvelle sa demande d'une mise à plat de l'ensemble des dispositifs d'évaluation (maternelle, élémentaire).

Communiqué de presse :

suppression du samedi matin

Le SNUipp prend acte de l'annonce du ministère de l'Education Nationale de supprimer les cours du samedi matin à l'école primaire, de ne pas reporter les deux heures de cours et de les utiliser pour « les élèves qui en ont le plus besoin ». Toutes les écoles devraient donc, dès l'année scolaire 2007/2008, fonctionner suivant le même calendrier, sans classe le samedi et le mercredi et sans empiéter sur les vacances d'été.

Le SNUipp dénonce l'absence de concertation avec les représentants des enseignants, des parents, des municipalités et des partenaires de l'école avant la prise d'une décision d'une telle importance pour l'école et les élèves. Cette annonce est d'autant plus surprenante qu'elle est prononcée à la veille de l'installation de la commission sur l'évolution du métier d'enseignant.

Cette mesure soulève de multiples interrogations. Quelles en seront les conséquences sur les programmes de l'école primaire ? Quelles seront les modalités d'organisation des heures de « soutien » ? Que devient le temps réservé au conseil des maîtres et aux conseils d'école ? Comment s'organisera le service des enseignants des écoles ?

Mieux prendre en charge les élèves en grande difficulté scolaire, ne peut se limiter à la mise en place d'heures de soutien. Pour le SNUipp, il est urgent de mettre en place une véritable transformation de l'école qui permette que les inégalités sociales ne se transforment pas en inégalités scolaires. Cela nécessite d'abaisser les effectifs, de mettre en place « plus de maîtres que de classe » en priorité dans les secteurs les plus difficiles, de développer le travail en équipe et la formation des enseignants.

Le Ministre de l'Education Nationale doit engager rapidement une véritable concertation avec l'ensemble des partenaires de l'école. Le SNUipp demande en urgence une audience au Ministre en ce sens.

Paris, le 30 septembre 2007



Guide de scolarisation des élèves en situation de handicap

Ce Guide édité par le SNUipp est disponible à la section ou en téléchargement sur le site internet de la section : [Http://23.snuipp.fr](http://23.snuipp.fr)

KISAITOU

Le Kisaitou nouveau est disponible à la section.

Prix :

25€ pour les syndiqués

32€ pour les autres



Lu au BO :

Lu au BO n° 30 du 30 août 2007

Avantages sociaux : Prestations d'action sociale ministérielles individuelles

Evaluation : Protocoles nationaux d'évaluation diagnostique à l'école en CE1 et en CM2

PE : Programmes permanents des concours externe et concours externe spécial, des second concours interne et second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles

Listes d'aptitude PE : Répartition des emplois ouverts en 2007 pour l'intégration des instituteurs dans le corps des professeurs des écoles

Vacances de postes : Postes vacants ou susceptibles de l'être au CNDP - rentrée 2007

Lu au BO du 6 septembre 2007

Enseignement privé sous contrat : Modifications apportées par la loi relative aux libertés et responsabilités locales en matière de financement par les communes des écoles privées sous contrat

Mouvement : Mises à disposition de la Polynésie française des personnels enseignants spécialisés du 1er degré - rentrée 2008

Mouvement : Affectation des personnels enseignants spécialisés du 1er degré en Nouvelle-Calédonie, à Wallis-et-Futuna et à Mayotte - rentrée 2008

Mutations : Postes d'enseignement et d'éducation relevant de l'AEFE - rentrée 2008

Mutations : Candidatures à des postes dans des établissements de la Mission laïque française à l'étranger - année 2008-2009

Lu au BO n° 33 du 20 septembre 2007

Éducation spécialisée et adaptée : Stage de préparation au diplôme de directeur d'établissements d'enseignement adapté et spécialisé (DDEAS) - année 2008-2009

BO Hors série n° 9 du 27 septembre 2007

Mutations : Candidatures à des postes dans les établissements d'enseignement français en Andorre - année 2008-2009



Brevés

Horaire d'EPS :

Le passage de 3 h à 4 h n'est qu'une possibilité et n'est en aucun cas obligatoire.

Les français et l'école : on enquête

L'école au coeur des débats. Hasard du calendrier, c'est au moment de la sortie du rapport du HCE « mettant sévèrement en cause l'école primaire » (1), que le SNUipp avec le CSA a souhaité connaître l'opinion des français sur leur école.

Premier enseignement, ceux-ci en ont une perception positive : Ils sont 84% pour la maternelle et 71% pour l'élémentaire à estimer que « l'école fonctionne bien ».

Si le capital confiance est net, le statu quo n'est pas pour autant souhaité. 55% « estiment que la réussite de tous les élèves ne peut être atteinte que dans une école transformée ».

Ils tracent d'ailleurs quelques pistes qui se situent du côté des conditions d'enseignement : « la baisse des effectifs (60%) », « le suivi individualisé » (53%), « le travail en petit groupe » (43%).

Enfin, 45% des français ont le sentiment que « le métier d'enseignant en primaire est plutôt dévalorisé aux yeux de la société ». Une manière de dire que cette même société n'accorde pas toute son attention à l'école et à ceux qui, en première ligne, la font ?

(1)Le Monde du 24 Août Sondage exclusif CSA/SNUipp par téléphone le 22 août 2007 auprès d'un échantillon national représentatif de 1004 personnes âgés de 18 ans et plus.

Selon vous l'école fonctionne

	bien	Très bien	Plutôt bien	mal	Plutôt mal	Très mal	NSPP
maternelle	84	15	69	10	9	1	6
élémentaire	71	9	62	23	21	2	6

PROMOTIONS

Résultats sur Internet :

Ils seront disponibles dès la fin de la CAPD du 16/10
23.snuipp.fr

Munissez-vous de votre code ACADY (sur les étiquettes du Préau) ou en envoyant un mail à la section snu23@snuipp.fr

Consultation interne

Orientation du syndicat : c'est vous qui décidez, votez du 4 au 24 octobre !

Les prochaines dates du calendrier 2007 - 2008 des retraités

- ▶ 4 décembre : Réunion de la commission départementale des retraités à 14 h 30
- ▶ 15 janvier : Réunion de la commission départementale des retraités à 14 h 30
- Préparation du Préau Spécial Retraités
Préparation de l'Assemblée annuelle du 13 mars
- ▶ 13 mars : Assemblée annuelle des retraités à 9 h 30
- ▶ 6 mai : Réunion de la commission départementale des retraités à 14 h 30
- envoi de la lettre pour la sortie du 3 juin
préparation de la lettre aux futurs retraités
- ▶ 3 juin : Sortie (le lieu reste à choisir)



IL est urgent d'agir !